

DE L'EST À L'OUEST

Chronologie et typologie

des migrations tsiganes en Europe.

(du XV^{ème} siècle jusqu'à présent)

{ Elena Marushiakova,
Veselin Popov *

* Ethnologues
et chercheurs
pour le centre
de documen-
tation Studii
Romani



Traduit de l'anglais
par Alain Reyniers

Avec l'arrivée en Europe, au départ de l'Inde, et l'installation dans les Balkans depuis plusieurs siècles¹, l'Histoire des Tsiganes est marquée par quelques grosses vagues migratoires qui incluent passage des frontières, dispersion dans de nouveaux territoires et insertion dans de nouveaux espaces sociaux et économiques.

La première vague migratoire commence au début du XV^{ème} siècle, quand plusieurs groupes tsiganes pénètrent en Europe occidentale, et voyagent durant des décennies d'un pays à l'autre, en se présentant comme pèlerins ou comme réfugiés originaires de "Petite Egypte". Cette contrée avait été conquise selon eux par les musulmans, et c'est pourquoi ils demandaient l'aide des autorités locales (civiles et religieuses)². Après les avoir bien reçus, dans un premier temps, les autorités cherchèrent à les dissuader de rester, tentèrent de les expulser hors de leurs territoires ou les obligèrent à se stabiliser et les assimilèrent, c.a. pour finalement les maintenir comme communauté séparée (souvent même physiquement). Dans ces conditions, ils continuèrent leur migration d'un pays à l'autre, en fonction de la situation qu'ils rencontraient, et ainsi, peu à peu, ils atteignirent de nouvelles régions (en l'occurrence, en passant par l'Allemagne et la Pologne entre le XVI^{ème} et le XVII^{ème} siècle, ils allaient pénétrer en Russie)³.

Dans le courant du XVIII^{ème} siècle, la présence des Tsiganes en Europe s'est relativement stabilisée et nous les voyons alors lier leur sort à quelques pays, en cherchant, avec plus ou moins de succès,

à s'intégrer au sein de la société majoritaire environnante. Ce processus est parfois organisé par les Etats eux-mêmes (tout spécialement en Espagne puis en Autriche-Hongrie, où sous la pression des gouvernements locaux, une grande partie des Tsiganes se sédentarisa)⁴.

Cette vague migratoire montre comment une communauté nomade, à la recherche de nouvelles niches économiques, a pu s'assurer de nouveaux territoires avec succès (et cela malgré la résistance dure et parfois brutale des gouvernements et des autorités locales). Les Tsiganes, dès les premières étapes de leur entrée en Europe occidentale, présentèrent des motifs politico-religieux pour justifier leurs migrations ; néanmoins, ceux-ci étaient de pure fiction. Ils présentèrent aux autorités des villes approchées des lettres de recommandation et autres sauf-conduits émanant de divers suzerains, mais la plupart d'entre eux se sont avérés être des faux⁵. Il n'y avait pas d'Etat tzigane dans la « Petite Egypte », et plus tard, quand les migrations se poursuivirent d'un Etat européen à l'autre, cette référence ne fut plus utilisée. Les motifs de cette première grosse vague migratoire des Tsiganes de l'Est vers l'Ouest, sont purement économiques, en dépit des raisons politico-religieuses qu'ils invoquèrent (tout au moins au début).

La seconde grande vague migratoire s'est déroulée entre la seconde moitié du XIX^{ème} siècle et les premières décades du XX^{ème} siècle, lorsque les Etats d'Europe occidentale et la Russie furent « envahis » par des groupes de Tsiganes nomades originaires de Roumanie et des régions limitrophes de l'Empire austro-hongrois (Transylvanie et Banat). Pendant plusieurs décennies, ils voyagèrent à travers toute l'Europe. Certains s'y stabilisèrent, mais la plus grande partie tenta de rejoindre le Nouveau Monde pour s'installer peu à peu aux Etats-Unis, au Canada et en Amérique latine. C'est ainsi qu'entre les deux guerres mondiales, une image différente de la présence tzigane à l'échelle de la planète se forma graduellement⁶.

Ce redéploiement massif des Tsiganes originaires de Valachie et de Moldavie est généralement présenté comme la conséquence directe de leur libération de l'esclavage qu'ils enduraient dans ces deux principautés depuis des siècles⁷. Mais, il faudrait plutôt retrouver la cause de ces grosses migrations dans le système de l'esclavage lui-même et son impact sur les Tsiganes et leur statut social. Dans les principautés de Moldavie et de Valachie, il y avait trois catégories d'esclaves tsiganes clairement définies, les uns relevant du Prince, les autres des monastères et les derniers des Boyards. Les Tsiganes du Prince étaient pour la plupart nomades, tout comme une partie des esclaves des monastères et des Boyards, et se sub-



DR

divisaient en divers sous-groupes - *Lieși, Rudari (ou Aurari, ou Biași), Ursari et Lingurari*⁸. Ces Tsiganes, qui maintenaient une vie nomade, n'avaient pratiquement pas d'autre obligation vis-à-vis de l'Etat que celle de payer une taxe (à la Trésorerie d'Etat ou à son propriétaire) deux fois par an. La pratique habituelle concernant diverses relations contractuelles contractées dans les Principautés roumaines (comme dans les Balkans en général) était d'effectuer les paiements auxquels on était obligé les jours de la Saint Georges (24 avril) et de l'Archange Saint Michel (8 novembre)⁹. En dehors de cela, ces Tsiganes étaient libres d'errer quand et où ils voulaient, tout en ayant leur autonomie (y compris sur le plan juridique au sein de la communauté), qui leur assurait le maintien de leurs traditions ethnoculturelles. L'Etat intervenait seulement quand il y avait un conflit entre les Tsiganes et le reste de la population des deux principautés. Un meurtre était puni sévèrement, avec la mort pour sentence. De sévères punitions étaient aussi administrées en cas de crimes spécifiques et violents (entre autre, l'activité de faux-monnayeur). Néanmoins, dans d'autres cas, la loi s'avérait plutôt libérale pour les Tsiganes nomades (comme pour les autres Tsiganes, c'est leur propriétaire qui était responsable). En l'occurrence, le Code des Lois, "Le Livre Roumain des Moeurs" promulgué par le prince moldave Vasile Lupu en 1646, prévoyait que :

“... Si le Tsigane homme ou femme, ou leur enfant, vole une poule, une oie ou tout autre petit animal, à deux ou trois reprises, laissez le tranquille; s'ils volent quelque chose de plus gros, qu'il soit réprimandé (sic!) pour ce larcin”¹⁰.

Dans l'ensemble, la situation des Tsiganes nomades ne cadre pas avec les idées stéréotypées qui concernent la situation des esclaves tsiganes dans les principautés de Valachie et de Moldavie; ils jouissaient d'un ensemble de libertés et même de privilèges qui ne pouvaient pas être obtenus par la plupart des couches sociales (e.a. les serfs), à l'époque¹¹.

Les Tsiganes nomades de Valachie et de Moldavie sont les acteurs des grandes migrations tsiganes durant toute la seconde moitié du XIX^{ème} siècle. Le processus de libération des esclaves tsiganes de Valachie et de Moldavie a pris plusieurs décennies (1829-1864), et entraîna un changement substantiel dans la situation des Tsiganes nomades. Leur nouveau statut légal de personnes libres signifiait pratiquement qu'ils allaient devenir des paysans avec des taxes plus élevées à payer et de nouvelles obligations à assumer à l'égard de la collectivité. La fin de l'esclavage des Tsiganes en Valachie et en Moldavie est bien sûr un facteur important, mais il n'est ni le début, ni le motif de la seconde grande migration tsigane. Celle-ci n'est pas une fuite, conséquence d'une liberté fraîchement acquise; les Tsiganes nomades avaient déjà eu auparavant l'opportunité de partir (et ils le firent souvent, par exemple aux XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles vers la Pologne et l'Ukraine, ou aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles dans l'Empire ottoman)¹². Cela peut paraître paradoxal, mais les grandes migrations qui apparaissent après la suppression de l'esclavage s'apparentent plutôt à une fuite de la liberté, et de ses conséquences sur le plan des obligations citoyennes et des responsabilités que les Tsiganes nomades, qui s'étaient jusqu'alors préservés comme une communauté fermée, avec un bas niveau d'intégration sociale, ne pouvaient pas assumer

La seconde vague migratoire est principalement liée à des motifs socio-économiques, et les facteurs politiques viennent plutôt réguler la structure temporelle du processus. La date clé de ces migrations est celle d'un décret du 06.11.1865 pris par l'empereur Franz-Josef, qui abolit le contrôle du passeport aux frontières de l'Empire, pour toute personne qui sort de l'Autriche-Hongrie (Décret Impérial Nr. 116/1865). C'est dans la foulée que démarra la grande migration des Tsiganes vers l'Europe et plus tard la planète, depuis la Valachie et la Moldavie. Les principaux protagonistes de ce mouvement sont les Tsiganes nomades de la région (en tout premier lieu, les Kalderara et Lovara, ainsi

que tous les groupes et sous-groupes qui leur sont apparentés), héritiers de ces *Lješi*, qui préservèrent leur mode de vie itinérant compte tenu de la situation spécifique en Valachie et en Moldavie et qui réussirent longtemps à maintenir un niveau d'intégration sociale relativement bas¹³.

La troisième vague migratoire démarre dans le courant des années '60 du XX^{ème} siècle, et se poursuit jusqu'à présent¹⁴. Quelques auteurs proposent des différenciations chronologiques, géographiques et typologiques ou segmentent cet ensemble en vagues migratoires distinctes¹⁵. Compte tenu de leur temporalité et d'une mise en perspective, nous préférons parler d'une même vague migratoire, caractérisée notamment par son hétérogénéité.

Cette vague démarre donc dans le courant des années '60 et grossit spécialement durant la décennie suivante, quand l'ex-Yougoslavie décida d'ouvrir ses frontières (formellement, ce fut le cas dès 1968) et encouragea ses citoyens à travailler en Europe occidentale. Il ne s'agissait pas de migrations économiques à proprement parler, mais plutôt de migrations liées à des formes traditionnelles de mobilité économique, déjà caractéristiques des Balkans à l'époque de l'Empire ottoman. Cette mobilité économique était appelée "gurbet". Par cette notion, l'administration ottomane désignait une catégorie spécifique de population, diversifiée sur le plan ethnique, qui travaillait et vivait durant une certaine période (normalement une saison de travail dont la durée dépendait du type d'activité) loin de leur lieu habituel d'existence, là où leur famille était établie. Les sources ottomanes désignaient parfois les Tsiganes comme un tout sous les noms "cingene" et "kïpti", mais aussi par la notion "gurbet"¹⁶.

Ce modèle de mobilité économique, plus ou moins modifié, a été préservé dans les Balkans au cours des dernières décennies. Les premiers qui s'engagèrent à travailler en Europe occidentale furent des citoyens yougoslaves (appelés selon une terminologie couramment acceptée, des "gastarbeiter") qui, au début, se comportèrent conformément au modèle "gurbet" sans se couper de la mère patrie, où restait leur famille. Les migrants de type "gurbet" revenaient régulièrement chez eux, aidaient leurs parents et se construisaient des maisons dans la perspective de passer leurs vieux jours au pays. Peu à peu, cependant, et surtout après 1972, quand les « gastarbeiter » yougoslaves reçurent la permission d'amener leur famille avec eux, la grosse majorité d'entre eux s'installèrent avec leurs familles et légalisèrent leur situation dans les différents pays où ils étaient établis. Partis comme travailleurs mobiles, ils devenaient des migrants.

Les Tsiganes de l'ex-Yougoslavie intégrés à ce processus

migrèrent donc comme citoyens yougoslaves (autrement dit comme partie intégrale de la société majoritaire locale dans laquelle ils vivaient) et, au début, la politique suivie à leur égard par les gouvernements occidentaux ne différa pas de celle qui concernait les autres "Yougoslaves". La politique à l'égard de ces Tsiganes se situa dans le cadre d'une approche globale, sans les séparer en tant que communauté spécifique, différente des autres communautés ethniques ou religieuses vivant en Yougoslavie. C'est dans le courant des années '70, sous l'influence de facteurs "externes" qu'advint leur séparation en tant que communauté distincte requérant un traitement politique spécifique¹⁷. A ce propos nous rappellerons la faillite du programme suédois qui prétendait montrer un modèle d'intégration sociale réussie des Tsiganes, et pour lequel 300 familles de *Lovari*, migrants en provenance de Yougoslavie, avaient été attirés depuis l'Italie¹⁸.

Dans le même ordre d'idée, démarra en Allemagne, à la fin des années '80, sous l'influence active d'organisations de défense des Droits de l'Homme, une campagne publique menée dans le but de donner un statut légal aux Tsiganes, non en tant que citoyens yougoslaves, mais comme membres d'une communauté séparée. Cette campagne fut ponctuée de marches protestataires, de grèves de la faim, et même de plusieurs enquêtes judiciaires à Bundesgerichtshof, à Karlsruhe. L'idée initiale des organisations de défense des Droits de l'Homme, qui insistaient pour une approche spéciale des Tsiganes (appelés dorénavant Roma) était de prouver qu'ils étaient une minorité discriminée dans leur pays, où leurs droits fondamentaux étaient constamment violés. Néanmoins, une telle thèse ne pouvait pas être acceptée comme telle, notamment eu égard à la politique menée en Yougoslavie à l'époque. Au cours du Premier Congrès, tenu à Londres en 1971, de ce qui allait devenir plus tard l'International Romani Union, la Yougoslavie était présentée comme un exemple de pays positif à l'égard des Roms et un modèle à imiter pour tous les autres Etats européens¹⁹. Dès lors, un autre argument fut mis en avant, présentant les Tsiganes comme étant a priori porteurs d'un type spécifique de culture, lié à leur mode de vie nomade ; leur statut civique étant pour eux moins important que le maintien de leurs traditions. Voilà pourquoi, dans cette optique, l'approche développée à leur égard ne pouvait être la même que celle qui touchait les autres citoyens yougoslaves²⁰.

En fait, les Tsiganes originaires des Balkans, et plus particulièrement dans notre cas, des pays de l'ancienne Yougoslavie et de Bulgarie, qui furent pendant une longue période partie intégrante de l'Empire ottoman (à l'inverse de la Moldavie et de la Valachie qui n'en étaient que vassales, tout en jouissant d'une large autonomie

interne) forment une population majoritairement sédentarisée. Même les nomades (en majorité, ils appartiennent à des groupes arrivés de Moldavie et de Valachie en deux grandes vagues migratoires, au cours des XVII^{ème}-XVIII^{ème} siècles et des XIX^{ème}-XX^{ème} siècles), doivent être caractérisés comme semi-sédentaires, compte tenu de leur mode de vie spécifique partagé entre une période de stabilisation hivernale permanente et un nomadisme saisonnier particulièrement actif (au contraire des Tsiganes d'Europe occidentale qui voyagent dans leur majorité tout au long de l'année). Et, plus important encore, les Tsiganes de l'Empire ottoman bénéficiaient d'un statut de citoyens (au sens socio-politique), une situation que les Tsiganes de l'Europe occidentale n'allaient connaître qu'au XIX^{ème} et au XX^{ème} siècle²¹. Vus dans la perspective de la longue durée et, par rapport à ce qu'ont vécu leurs frères en Europe occidentale, les Tsiganes des Balkans ont bénéficié d'un haut niveau d'intégration sociale, qui fut préservé dans les nouveaux Etats indépendants issus de la déflagration de l'Empire ottoman. De ce point de vue, les tentatives de déclarer les Tsiganes originaires de Yougoslavie comme "éternels nomades" et d'en faire les sujets d'une politique spécifique, sont douteuses et absurdes. La curiosité de cette situation est soulignée dans une lettre ouverte, diffusée par le Zentralrat Deutscher Sinti und Roma, une organisation de *Sinti*, qui ont été nomades dans le passé et dont la majorité mettent encore aujourd'hui ce mode de vie en avant. Dans cette lettre, les représentants des Sinti insistent pour être traité en tant que "citoyens normaux" et ne veulent pas être singularisé comme "voyageurs". L'absurde devait atteindre son paroxysme à l'époque où était attendue la décision de la Court Fédérale, lorsqu'un des principaux plaignants (J.D.) demanda son report parce qu'il voulait se rendre en Yougoslavie où il avait bâti sa maison familiale...

La situation des Tsiganes migrants vers l'Europe occidentale changea significativement avec la désagrégation du "système socialiste" dans les pays d'Europe de l'Est, en 1989-90. Le thème de la violation des droits des minorités et de la discrimination des Tsiganes (dorénavant appelés Roma selon la terminologie nouvellement acceptée et considérée comme politiquement correcte) en Europe de l'Est donna une nouvelle dimension politique aux tentatives migratoires des Tsiganes de ces pays qui tentèrent d'obtenir l'asile politique dans différents pays de l'Europe occidentale (ainsi qu'aux Etats-Unis et au Canada). Ces migrations (ou tentatives migratoires) se distinguent par leur échelle, la chronologie, les pays de provenance et dépendent de différentes circonstances. C'est le cas des tentatives migratoires des Tsiganes originaires de Bulgarie et



DR

de Roumanie afin d'obtenir l'asile politique en Allemagne en 1991-1993. De même pour l'émigration des Tsiganes de Pologne et des Etats baltes vers la Grande-Bretagne durant la seconde moitié des années '90. Ou encore l'émigration au Canada, qui allait connaître une dimension de plus en plus importante après 1997, en impliquant des Tsiganes originaires de la République tchèque, de Slovaquie et de Hongrie (le nom de ce dernier pays est fréquemment tenu sous silence). Citons également l'entrée de Tsiganes originaires de la République tchèque et de Slovaquie en Grande-Bretagne en 1997 et plus tard ; la vague de réfugiés tziganes de Slovaquie en Belgique et en Finlande en 1999-2000 ; l'arrivée de groupes de Tsiganes originaires de Bulgarie en Norvège, etc²².

En Europe occidentale, différentes mesures ont été prises pour contrer ces courants migratoires. Au début, l'idée était de résoudre le problème de façon radicale. Ici, l'exemple donné par les Tsiganes roumains cherchant à émigrer en Allemagne est spécialement indicatif. Pendant une courte période de temps au début des années '90, la Pologne devint un énorme point de passage pour tous ces Tsiganes qui recherchaient les possibilités légales ou illégales pour venir à l'Ouest. Leur nombre était évalué à la hausse – entre 50 000 et 100 000, parfois plus encore. La situation devint spécialement critique durant l'été 1992 lorsque, au mois d'août, les agences de presse internationales indiquèrent que 200 000 (le nombre est clairement exagéré) Roumains, pour la plupart des Tsiganes, étaient concentrés le long de l'Oder et qu'ils tentaient de passer illégalement la frontière germano-polonaise.

Les autorités allemandes prirent alors des mesures d'urgence. En septembre 1992, un accord entre l'Allemagne et la Roumanie est signé à Bucarest. Il prévoit le renvoi "réciproque" (sic!) des citoyens de chacun de ces pays qui résideraient illégalement dans l'autre. Le 2 novembre 1992, un premier avion en provenance d'Allemagne arrive à l'aéroport de Bucarest avec à son bord 18 émigrants roumains. Jusqu'à la fin 1992, environ 130 000 roumains, principalement Tsiganes, furent rapatriés de cette façon. Le dernier vol ayant à son bord des citoyens roumains (Tsiganes) en provenance d'Allemagne atterrit en août 1993 ; l'affaire était dès lors considérée comme résolue.

Cependant, que soient si peu connues les circonstances liées à la fin de la vague migratoire (ou plus exactement quasi-migratoire) des Tsiganes originaires de Roumanie et de Bulgarie vers l'Allemagne au début des années '90, bien plus radicales apparurent les mesures législatives et administratives prises par l'Etat allemand pour limiter le temps d'attente avant de statuer sur une demande d'asile et, de manière plus significative, pour supprimer l'appui financier aux candidats migrants politiques.

Dans ce contexte, l'exemple des Tsiganes originaires de Slovaquie et demandeurs d'asile en Belgique, en 1999-2000 est particulièrement illustratif. Les autorités belges organisèrent plusieurs rapatriements de Tsiganes et réintroduisirent le régime du visa avec la Slovaquie (à deux reprises et pour de longues périodes). Finalement, argument décisif pour contrer ou, tout au moins, pour endiguer la vague migratoire tzigane en provenance de l'Europe centrale, vers la Belgique, les autorités décidèrent l'abolition, au début 2001 du support financier accordé jusqu'alors aux candidats demandeurs d'asile, ne leur garantissant plus que la nourriture et les soins médicaux.

Il ne fait pratiquement aucun doute que les migrations tziganes (ou tentatives migratoires) de l'Est vers l'Ouest, durant la dernière décennie du XX^{ème} siècle, ont été dans la majorité des cas des migrations (ou tentatives de migrations) économiques, en raison de la crise provoquée par le développement du processus de transition vers l'économie de marché. Mais ce phénomène a été voilé par des considérations idéologiques et politiques et par la phraséologie des Droits de l'Homme.

Cela peut paraître paradoxal, mais plus de cinq siècles après la première vague migratoire vers l'Europe occidentale, les Tsiganes essayaient de répéter l'entreprise.

Le cas de l'ex-Yougoslavie est plus spécifique. Lors de l'effondrement du pays, et en raison des guerres et des nettoyages ethniques qui ont suivi, un grand nombre de Tsiganes migra vers l'Ouest. Les

premiers courants migratoires démarrent au début des années '90, durant la guerre de Bosnie, en direction de l'Italie. Particulièrement denses, les migrations au départ du Kosovo démarrèrent après l'intervention de l'OTAN en 1999, et le nettoyage ethnique effectué par les habitants albanais. Entre 120 000 et 150 000 Tsiganes (dénomés Roma, Egyptiens et Ashkalia) furent forcés de quitter la province et de s'échapper en Serbie, au Monténégro et en Macédoine²³. Plusieurs d'entre eux sont parvenus à atteindre l'Europe occidentale, où ils sont sous la menace d'être renvoyé au Kosovo, quand bien même les forces internationales engagées sur place s'avèrent incapables d'assurer leur sécurité.

Pour autant, la troisième vague migratoire des Tsiganes ne doit pas être réduite à la seule fuite des réfugiés politiques. Encore que des exemples d'une telle approche réductrice puissent être parfois observés dans certains écrits de chercheurs²⁴. Et cela, bien que dans certains cas (notamment celui des réfugiés de l'ex-Yougoslavie), le nombre de gens impliqués soit particulièrement élevé. Mais, ce n'est que la partie visible de l'iceberg. En dehors du cas, bien visible dans l'espace public, des demandeurs d'asile (sans chercher à savoir s'ils sont vrais ou faux), existent bien d'autres processus "cachés", qui s'avèrent bien plus significatifs. Ces processus liés à la mobilité de la main d'œuvre, ont démarré dans le milieu des années '90, avec le départ massif de travailleurs originaires de l'Europe de l'Est vers différents pays de l'Europe occidentale (y compris la Grèce). Avec l'établissement du système de Shenghen et la suppression des visas, la mobilité de la main d'œuvre transfrontalière devint massive, tout particulièrement en Roumanie et en Bulgarie. A la différence des années '70, les gens qui partent actuellement en Occident y travaillent dans l'illégalité ou la semi-légalité, comblant un déficit de main d'œuvre dans certains secteurs comme l'agriculture, le bâtiment, certains services, etc. A ce stade, ces formes illégales ou semi-légales de mobilité des travailleurs rappellent le phénomène bien connu des "gurbet" à l'époque de l'Empire ottoman. Les pays les plus prisés sont divers (Allemagne, Autriche, Italie, Espagne, Portugal, France, Belgique, Pays-Bas, Grande-Bretagne, Grèce,...). Tout comme sont diverses les orientations économiques des migrants en fonction de leurs pays d'origine et les voies recherchées pour légaliser leur situation. Mais, quoi qu'il en soit, les Tsiganes tiennent leur propre place dans cette vague migratoire commune qui recouvre l'ensemble de l'Europe.

Les autorités des divers pays d'Europe occidentale encouragent de facto cette mobilité des travailleurs, en fermant leurs yeux sur le phénomène et en n'intervenant qu'à de rares occasions pour

tranquilliser leur opinion publique (e.a. le rapatriement massif de migrants illégaux et parfois délinquants). Par ces actions ostentatoires, elles démontrent leur combat contre le phénomène, tout en essayant aussi de le légaliser (au moins partiellement). Quelques signes vont dans ce sens (par exemple, les cas de plus en plus nombreux d'installation permanente et leur légalisation), et montrent la transformation progressive de l'actuelle mobilité temporaire en véritable migration. Les Tsiganes de l'Europe de l'Est (et surtout de l'Europe du Sud-Est) prennent une part significative dans ces nouvelles vagues migratoires.

Les dimensions réelles de cette mobilité "cachée" de la main d'œuvre, se transformant en migration sont difficilement repérables et l'absence de données exactes apparaît comme une bonne excuse pour s'en accommoder. Le rôle de ces migrants économiques dans certains secteurs en Europe occidentale est significatif et c'est ce qui explique pourquoi, en maintes situations, les autorités préfèrent fermer les yeux. Mais, cette mobilité du travail joue un rôle bien plus important encore pour les pays d'Europe de l'Est engagés dans la transition (principalement pour la Roumanie et la Bulgarie qui en souffrent énormément), qui reçoivent une quantité significative d'argent (le tiers des rentrées de devises selon certaines estimations) de leurs citoyens qui travaillent à l'étranger pour soutenir leurs familles restées sur place. Il est difficile de trouver une famille (tsigane ou non), en Bulgarie ou en Roumanie, qui n'ait pas un parent plus ou moins proche travaillant à l'étranger et il est également difficile de trouver un village, une ville ou un groupe tsigane qui n'y ait pas envoyé des travailleurs migrants.

Différents pays d'Europe occidentale mettent en place des politiques à l'égard des Tsiganes arrivant d'Europe de l'Est. Dans la plupart des cas, l'approche est la même que celle qui est développée pour les autres ressortissants de l'Est, mais il y a quelques exceptions. En Italie, une solution radicale fut trouvée au début des années '90. Elle s'appuyait sur l'idée, soutenue par un lobbying associatif très actif (y inclus des associations d'obédience catholique) et étayée par des analyses quasi scientifiques, selon laquelle le caractère très spécifique des communautés tsiganes rendait impossible leur cohabitation avec l'entourage. Tous les Tsiganes migrants, réfugiés des guerres en ex-Yougoslavie (soit selon diverses estimations, entre 120 et 150 000 personnes) furent automatiquement déclarés "nomades" et, en fonction de ce critère, ils furent exemptés des programmes d'intégration auxquels étaient soumis les autres réfugiés et migrants, et logés directement dans des "camps" (terrains de camping temporaires, construits à proximité des grandes villes pour les Roms, Sinti et



DR

Kaminanti nomades). Or, les Tsiganes de Yougoslavie étaient dans leur grande majorité sédentarisés depuis des siècles, en jouissant d'un haut degré d'intégration sociale et, pour un grand nombre, d'une bonne éducation et d'une position sociale correcte. Une fois placés dans ces camps, dans des conditions de vie indescriptibles, ils ne purent offrir à leurs enfants ce qu'ils avaient connu auparavant. Une nouvelle génération grandit, sans avoir pu connaître d'autres réalités sociales et culturelles que la vie dans les camps. Nous avons peut-être là le cas le plus saisissant de désocialisation de masse menée en Europe au cours des dernières décades, et il sera difficile d'en infléchir les résultats.

Le cas de l'Italie reste une exception en Europe occidentale et c'est une chance pour les Tsiganes d'Europe de l'Est. Le cas de la France se rapproche quelque peu de celui de l'Italie, néanmoins, la réalité y est plus diversifiée. Dans la plupart des cas, les Tsiganes migrants ne connaissent pas un sort particulier. Mais certains sont orientés volontairement ou non vers des terrains pour «voyageurs» (différentes communautés tsiganes, Roms, Manouches, Sinti et Gitanes, mais également des nomades non-roms), organisés ou non. En France, la majorité des Tsiganes originaires de l'Est installés dans de tels endroits sont des membres de groupes anciennement nomades (stabilisés depuis une à trois générations), ou même de communautés n'ayant jamais interrompu leur mode de vie semi-nomade. Dans ce cas-ci, nous pourrions plutôt parler d'un processus de «re-nomadisation», qui affaiblit les marques de désocialisation attachées habituellement au nomadisme. Dans les autres pays de l'Europe

occidentale, les cas d'adaptation des Tsiganes migrants aux conditions de vie des Tsiganes nomades locaux sont plutôt rares.

En conclusion, nous voudrions dire que les Tsiganes originaires d'Europe orientale migrent dans leur majorité (mis à part les réfugiés et demandeurs d'asile de l'ex-Yougoslavie) sans se distinguer notablement des autres composantes de cette nébuleuse migratoire plus complexe originaire des mêmes endroits qu'eux. Dans leur ensemble, ils répètent à grande échelle les mêmes stratégies de mobilité économique. Néanmoins, dans le cadre de ces mouvements, ils préservent une certaine distinction en tant que communauté (ethnique, régionale ou locale) qu'ils développent une fois installés à l'Ouest. A la différence des migrations tziganes antérieures, il n'y a plus de grande différence entre les groupes sédentarisés depuis des siècles et les anciens nomades (stabilisés dans les années '50 et '60). Les migrants appartiennent à différents groupes tziganes mais, dans l'ensemble, ce sont les héritiers des familles sédentarisées depuis des siècles qui prédominent. Il y a même plus, en Bulgarie et plus particulièrement encore, en Roumanie, malgré les efforts des gouvernements successifs pour sédentariser les nomades, des groupes ont maintenu un mode de vie semi-itinérant en fonction des saisons. Mais, à quelques exceptions près, la majorité d'entre-eux n'a pas pris part aux migrations récentes.

La raison de ce changement significatif dans le caractère des migrations tziganes doit être recherchée selon nous dans le haut degré d'intégration atteint par la majorité des Tsiganes de l'Est depuis des siècles. Il est difficile de prévoir ce que deviendront les prochaines migrations des Tsiganes de l'Est vers l'Ouest. Pour le moment, il semble qu'elles soient parvenues à un stade de développement maximal et il est douteux que l'on connaisse une nouvelle expansion du phénomène. De nouvelles occasions qui pousseraient à de nouveaux mouvements migratoires pourraient encore apparaître. Néanmoins, la perte progressive de contacts avec le pays d'origine, la légalisation de leur présence et une stabilisation permanente dans les pays d'accueil auront contribué à une nouvelle redistribution de la présence tzigane dans une Europe enfin unie.

